

CONSTRUIRE ENSEMBLE

DÉVELOPPONS UN SYNDICALISME ADAPTÉ À
TOUS LES SALARIÉS DES TPE.

DÉTERMINONS LES FORMES, LES POSSIBILITÉS
D'INTERVENTION, LES ACTIONS,
EN DÉVELOPPANT UN SYNDICALISME QUI S'APPUIE
SUR L'EXPÉRIENCE DE TOUTE LA CGT.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Secteur d'activité ou convention collective :

Bulletin à renvoyer à :

la CGT - espace Vie syndicale -

case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

Téléphone : 01 48 18 84 72 - Fax : 01 48 51 51 80

Courriel : orga@cgt.fr

**Vous pouvez aussi adhérer
en ligne sur**

www.cgt.fr



Conception : Borel - Crédit photo : Fotolia

SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

SE SYNDIQUER :
UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS.

Pour être soutenu, informé, conseillé sur ses droits, son salaire, sa formation, pour défendre ses intérêts, il ne faut pas rester isolé. Se syndiquer est un droit, celui de librement décider de se regrouper avec d'autres salariés confrontés à des situations similaires dans d'autres entreprises.

Les salariés, du secteur privé comme du secteur public, syndiqués à la CGT ont décidé de se solidariser afin d'assurer une présence syndicale auprès de tous les salariés sur l'ensemble du territoire.

Avec 857 Unions Locales et 33 fédérations professionnelles, la CGT a tissé un réseau de proximité pour tous les salariés, toutes professions confondues.

Etre dans une grande centrale syndicale comme la CGT, c'est aussi le moyen de peser ensemble, sur tous les grands sujets sociaux qui concernent tous les salariés : l'avenir du droit du travail, les retraites, la protection sociale, la politique de l'emploi, la fiscalité ...

**UN SYNDICAT
POUR TOUS LES
SALARIÉS**



www.cgt.fr

ÉLECTEURS DES TPE NOUS AVONS PLACÉ LA CGT EN TÊTE !

La CGT salue les électrices et les électeurs des très petites entreprises qui se sont exprimés lors du scrutin de décembre 2012, donnant à la CGT

LA **1^{ERE}**
PLACE
pour les représenter.

AVEC
29,54%

devant la 2^e et 3^e organisation syndicale à 19,26 % et 15,25 %. Ceci malgré les très nombreux obstacles (retard, bulletin de vote compliqué, vote Internet impossible...)

La CGT est déjà intervenue auprès du gouvernement pour que les prochaines élections auxquelles nous serons appelés se déroulent dans de toutes autres conditions.



DES COMMISSIONS PARITAIRES POUR NOUS REPRÉSENTER

En premier lieu, il est indispensable que nous puissions voter pour des représentants au sein de véritables institutions représentatives spécifiques aux TPE. Ainsi, **la CGT agit pour obtenir la mise en place de commissions paritaires interprofessionnelles afin de traiter concrètement des questions auxquelles nous sommes confrontés, comme dans toutes les entreprises.**

De telles commissions ont commencé à voir le jour dans le secteur de l'artisanat. Pour la CGT il faudrait en généraliser le principe dans les autres secteurs tels que les professions libérales (un accord dans ce sens a été signé par tous les syndicats et l'UNAPL), le commerce, les petites associations, les particuliers employeurs...

Les revendications portées par la CGT

VOICI LES PRINCIPALES REVENDICATIONS DÉFENDUES PAR LA CGT DANS LES NÉGOCIATIONS DE BRANCHES ET SUR LE PLAN INTERPROFESSIONNEL.

Revalorisation de tous les salaires
à partir d'un SMIC brut à 1 700 € base des grilles de salaire pour 35 h hebdo ;
(400 € mensuel en plus comme demandé par 69% des salariés des TPE) ;

Protection de nos emplois et de notre travail
pas de facilité pour licencier ;

Arrêt de toute précarité résultant des temps partiels imposés,
des CDD, de l'insuffisance de couverture sociale ;

Droit d'accès, au choix du salarié, à une formation
pour une évolution de la qualification, du travail, du salaire ;

Droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises
(mutuelle, prévoyance, culture, indemnité déjeuner, vacances, 13e mois...)

Égalité femme/homme, reconnaissance de notre travail,
respect de notre dignité au travail ;

Paiement de toutes nos heures supplémentaires

Une autre approche de la fiscalité
des petites entreprises, un meilleur accès au financement bancaire,
une autre relation à la sous-traitance.

Un autre partage des richesses, depuis 20 ans les grands groupes
soutenus par le MEDEF ont privilégié l'enrichissement de leurs actionnaires au
détriment des salaires, ce qui pénalise aussi les TPE.